

GENDARMERIE

GENDARMERIE D'ORLÉANS

7, bd. Marie Stuart B.P. 2537 - 45000 ORLÉANS

☎ 02 38 52 51 30

GENDARMERIE DE MONTARGIS

114 bis, rue de la Libération - 45200 MONTARGIS

☎ 02 38 07 15 80

GENDARMERIE DE GIEN

3, av. Jean Villejean - 45500 GIEN

☎ 02 38 05 11 30

GENDARMERIE DE PITHIVIERS

62, foubourg d'Orléans - 45300 PITHIVIERS

☎ 02 38 06 12 20

PARQUET

Vous pouvez également porter plainte par simple courrier adressé à :

M. ou M^{me} le-la Procureur-e- de la République

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ORLÉANS

7, rue des Huguenots - 45000 ORLÉANS

☎ 02 38 74 58 34

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTARGIS

84, rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS

☎ 02 38 87 59 00

L'ACCUEIL MEDICAL

Qu'une plainte soit déposée ou non, il est important de faire constater par un médecin les violences subies, à la fois physiques et psychologiques. Le certificat médical de constatation est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire.

LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Tout médecin peut délivrer un certificat mentionnant une Incapacité Totale de Travail (I.T.T.). Vous pouvez avoir une I.T.T. même si vous ne travaillez pas.

LES SERVICES D'URGENCES DES HÔPITAUX

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS (CHRO) :

1, rue Porte Madeleine - 45000 ORLÉANS
14, avenue de l'Hôpital - 45100 ORLÉANS LA SOURCE

☎ 02 38 51 44 44

SERVICE SOCIAL HOSPITALIER

1, rue Porte Madeleine - 45000 ORLÉANS

☎ 02 38 74 42 97

14, avenue de l'Hôpital - 45100 ORLÉANS LA SOURCE

☎ 02 38 51 44 06

CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE (CHAM)

658, rue des Bourgoins - 45200 AMILLY

☎ 02 38 95 91 11

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU CHAM

☎ 02 38 95 90 60

HÔPITAL PIERRE DEZARNAULDS

2, avenue Jean Villejean - 45500 GIEN

☎ 02 38 29 38 29

SERVICE SOCIAL

☎ 02 38 29 38 29

CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

10, bd Beauvallet - 45300 PITHIVIERS

☎ 02 38 32 31 31

SERVICE SOCIAL

☎ 02 38 32 31 65

LES VIOLENCES AU TRAVAIL

Dans ce type de violences, votre médecin du travail ou les organisations syndicales sont en mesure de vous apporter aide et soutien. Les services d'inspection du travail du secteur professionnel dont dépend votre employeur peuvent être saisis.

INSPECTION DU TRAVAIL

UT de la DIRECCTE (ex DDTEFP)

Cité administrative Coligny - 131, Faubourg Bannier - 45000 ORLÉANS

☎ 02 38 78 98 08

- Les violences au sein du couple sont punies par la loi
- Les humiliations, insultes, menaces, pressions psychologiques, gifles, agressions sexuelles, viols... commis par un (ex)conjoint ou (ex)compagnon sont des violences

Violences conjugales
APPELEZ LE
3919

APPEL GRATUIT

Du lundi au samedi de 8 h à 22 h, les jours fériés de 10 h à 20 h

QUE VOUS SOYEZ VICTIME
OU TÉMOIN DE VIOLENCES CONJUGALES,
DES SPÉCIALISTES VOUS INFORMENT ET VOUS
INDIQUENT LES DÉMARCHES À SUIVRE.

VOS CONTACTS DANS LE LOIRET

Ne laissez pas
la violence s'installer
Réagissez !



PRÉFECTURE
DE LA
RÉGION CENTRE

Psychologique,
verbale ou physique,
la violence isolée.
Parlez-en

Violences conjugales
APPELEZ LE
3919

APPEL GRATUIT

stop-violences-femmes.gouv.fr

POLICE OU GENDARMERIE 17
SAMU 15
POMPIERS 18
URGENCES 112
HÉBERGEMENT D'URGENCE 115



SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÊMOIN DE VIOLENCES CONJUGALES

- Si vous êtes victime de violences au sein de votre couple n'hésitez pas à en parler à des personnes de confiance, associations, médecin, services de police ou de gendarmerie, travailleur social, etc.
- Si vous êtes témoin de violences au sein d'un couple il est essentiel de signaler ce comportement, dès les premiers faits constatés.

L'ÉCOUTE, L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement social, écoute psychologique et/ou aide juridique : il existe plusieurs structures qui pourront vous guider dans leurs domaines de compétences respectifs.

LIEU D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE (LAÉ)

55, faubourg Saint Vincent - 45000 ORLÉANS
Écoute et accompagnement psychologiques et juridiques des femmes victimes de violences ou de leurs proches.

☎ 02 38 52 10 10

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES ORLÉANS-PITHIVIERS (CIDFF)

5, rue des Roses - 45100 ORLÉANS
Écoute, Orientation – Informations juridiques.

☎ 02 38 77 02 33

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES MONTARGIS-GIEN (CIDFF)

31, avenue Chautemps - 45200 MONTARGIS
Écoute, Orientation – Informations juridiques.

☎ 02 38 98 53 76

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

3, rue Edouard Branly - 45100 ORLÉANS LA SOURCE
Aide juridique – permanences d'associations spécialisées.

☎ 02 38 69 01 22

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (MFPF)

61 rue du Brésil - 45060 ORLÉANS Cedex 2
Écoute, Orientation - Informations relatives à la vie affective et sexuelle.

☎ 02 38 70 00 20

AIDE AUX VICTIMES DU LOIRET (AVL)

2, cloître Saint Pierre le Puellier - 45000 ORLÉANS
31, avenue Louis-Maurice Chautemps - 45200 MONTARGIS
Écoute, Orientation – Conseils juridiques.

☎ 02 38 62 31 62 - ☎ 02 38 26 54 18

SOS ÉCOUTE FAMILLE

Maison des Associations – rue Ste Catherine - 45000 ORLÉANS
Écoute en cas de situations conjugales et familiales difficiles.

☎ 02 38 62 03 80

MOUVEMENT DU NID

39, rue Saint Marceau - 45100 ORLÉANS
Écoute, orientation - Informations relatives à la prostitution.

☎ 02 38 81 74 83

La consultation d'un avocat peut s'avérer nécessaire pour mettre en place des mesures d'urgence et préserver vos droits.

ORDRE DES AVOCATS

44, rue de la Bretonnerie - 45000 ORLÉANS ☎ 02 38 53 49 49
84, rue Général Leclerc - 45200 MONTARGIS ☎ 02 38 93 88 77

UNITÉS TERRITORIALES DE SOLIDARITÉ (U.T.S.)

UTS ORLÉANS NORD (SAINT MARC, BANNIER, BOURGOGNE)

Cité administrative Coligny, 131, Faubourg Bannier - 45042 ORLÉANS
☎ 02 38 25 40 20

UTS ORLÉANS SUD (CARMES, LA SOURCE, SAINT MARCEAU)

15, rue Claude LEWY - 45081 ORLÉANS Cedex 2
☎ 02 38 22 67 22

UTS EST ORLÉANAIS (CHÂTEAUNEUF SUR LOIRE, CHECY, FLEURY LES AUBRAIS, JARGEAU, LA FERTÉ SAINT AUBIN, NEUVILLE AUX BOIS, ST JEAN DE BRAYE, ST JEAN LE BLANC)

1 A rue des Maraîchers - 45150 JARGEAU
☎ 02 38 46 85 50

UTS OUEST ORLÉANAIS (ARTENAY, BEAUGENCY, CLÉRY ST ANDRÉ, INGRÉ, MEUNG SUR LOIRE, OLIVET, PATAY, ST JEAN DE LA RUEILLE)

44 rue de Châteaudun - 45130 MEUNG-SUR-LOIRE
☎ 02 38 46 57 57

UTS DU PITHIVERAIS (PITHIVIERS, OUTARVILLE, MALESHERBES, PUISEAUX, BEAUNE LA ROLANDE)

4, rue Prud'homme - 45300 PITHIVIERS
☎ 02 38 40 52 52

UTS DU MONTARGOIS (MONTARGIS, BELLEGARDE, AMILLY, LORRIS, CHÂLETTE SUR LOING, FERRIÈRES EN GÂTINAIS, COURTENAY, CHÂTEAU RENARD, CHÂTILLON COLIGNY)

Centre commercial de la Chaussée - 45200 MONTARGIS
☎ 02 38 89 88 50

UTS DU GIENNOIS (GIEN, SULLY SUR LOIRE, OUZOUEUR SUR LOIRE, CHÂTILLON SUR LOIRE, BRIARE)

10, rue Jean Mermoz - 45504 GIEN Cedex
☎ 02 38 05 23 23

SI VOUS SOUHAITEZ QUITTER LE DOMICILE CONJUGAL

Que vous soyez mariée ou non, vous avez le droit de vous réfugier chez des amis, dans votre famille, dans un foyer ou un hôtel et d'emmener vos enfants, même mineurs, avec vous. Il est important de signaler votre départ en indiquant le motif au commissariat de police ou à la gendarmerie.

N'oubliez pas d'emporter :

- Les documents officiels : livret de famille, carte d'identité, carte de séjour...
- Les documents importants : chéquiers, quittances de loyer, bulletins de salaire, carte d'assuré social, carnet de santé, factures...
- Les éléments de preuve en votre possession : témoignages, récépissé du dépôt de plainte, date et numéro d'enregistrement de la déclaration de main courante, copie des ordonnances et jugements rendus, certificat médical...

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F.)

CPEF - CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS,

Porte Madeleine

☎ 02 38 74 41 15

CPEF - MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

☎ 02 38 63 34 86

CPEF - MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

Antenne de Beaugency

☎ 02 38 55 48 62

CPEF - CENTRE HOSPITALIER PITHIVIERS

☎ 02 38 32 41 46

CPEF - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTARGIS

☎ 02 38 93 03 84

CPEF - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIEN

☎ 02 38 67 78 15

LE DÉPÔT DE PLAINTE LE SIGNALEMENT DES FAITS

Pour engager des poursuites judiciaires, la première démarche à effectuer est le dépôt d'une plainte soit auprès des services de Police ou de Gendarmerie, soit en écrivant directement au Procureur de la République. Si vous ne souhaitez pas déposer une plainte, il est conseillé de déclarer les violences subies au commissariat ou à la gendarmerie. Ces déclarations permettent de conserver une trace écrite des violences subies. En journée, vous pouvez demander un entretien avec la correspondante sociale.

POLICE NATIONALE

POLICE SECOURS – COMMISSARIAT CENTRAL

63, rue du Faubourg St-Jean - 45043 ORLÉANS
Ouvert au public : 24h/24

☎ 17 - ☎ 02 38 24 30 00

COMMISSARIAT DE MONTARGIS

27, rue du port & 1, rue du port - 45207 MONTARGIS
Ouvert au public : 24h/24

☎ 02 38 28 38 28 - ☎ 02 38 28 38 27

